



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 06/02/2023**

<p><b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b></p> <p><b>Nombre de membres en exercice : 15</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers présents : 9</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers représentés : 5</b></p> <p><b>Début de séance : 20h30</b></p> <p><b>Fin de séance : 22h04</b></p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le lundi 6 février, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 31 janvier 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Thierry Rolland.</p> <p><b>Excusés :</b> Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Estelle Remacle, Florence Collino, Hervé Lacroix,</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Samuel Péridy à Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos à Gérard Dèque, Florence Collino à Thierry Rolland, Estelle Remacle à Gaël Marandin, Nicolas Métivier à Bénédicte Lavier</p> <p><b>Secrétaire :</b> Lucie Rousselet Jurcevic</p>
---	---

**AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DSP AVEC GAZ ET EAUX POUR  
L'ELECTRICITE**

CONVOCAION  
LE 31 01 2023

AFFICHAGE LE  
21 FEV. 2023

La Commune de Métabief a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public d'eau potable par contrat visé en préfecture du Doubs le 3 juillet 2012, à compter du 1er juillet 2012 pour une durée de 12 ans.

Ce contrat a été modifié par 3 avenants visés en préfecture le 15/6/2015, le 07/9/2020, et le 02/11/2020.

Suite à la fin des contrats de fourniture d'électricité des ouvrages délégués au 31/12/2022, et dans le contexte de hausse des tarifs d'électricité, le fournisseur a proposé au délégataire une offre de fourniture d'énergie avec une hausse plus que substantielle à compter du 01/01/2023 (+50.000,00 € par an).

La Collectivité, contrairement au délégataire, pouvant bénéficier de tarifs réglementés, il a été convenu, afin de minimiser l'impact de la hausse des tarifs électriques sur la facture usager, que la collectivité prenne à son compte les contrats de fourniture électrique pour les 3 sites (station Bief Rouge, Station Crêt de la Chapelle, réservoir Neuf) puis les refacture au délégataire.

Le delta résiduel sera impacté sur le tarif de l'eau.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- approuve l'avenant à mettre en place,**

**- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

